

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4472

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route des Echets et appartenant à Mme Anne-Marie Michel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation de la voie nouvelle rue du Marjeon à Montanay, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu d'une superficie de 713 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 122 de la section AC et appartenant à madame Anne-Marie Michel.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située route des Echets à Montanay et appartenant à madame Anne-Marie Michel.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,